

## COMMUNE DE HOMBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 04 AVRIL 2019

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, SAUPIN Lila, MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick, RIEGERT Roland

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes : PIERREZ Sabine à Mme MESSMER Sabine, TRIPONEL Stéphanie à M. ENGASSER Thierry, MM : GRANDIDIER Noël à M. MOEBEL Raymond, LAURENT Jérôme à M. BRODHAG Sébastien

**Absente** : Mme DA SILVA Corinne

**A été nommé secrétaire** : WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

#### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du compte-rendu du 06 mars 2019**
  2. **Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Commune**
  3. **Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Commune**
  4. **Approbation du Budget Primitif 2019 - Budget Commune**
  5. **Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Assainissement**
  6. **Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Assainissement**
  7. **Approbation du Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement**
  8. **Vote des taux de la fiscalité locale**
  9. **Attribution des subventions 2019**
  10. **Subvention exceptionnelle au Corps local des Sapeurs-Pompiers**
  11. **Vente de matériel communal**
  12. **Délégation de Service Public SPLEA**
  13. **Vente d'un délaissé de voirie**
  14. **Compensation salariale d'un pompier volontaire**
  15. ***Subvention au FC Bantzenheim***
  16. ***Subvention à l'association SAHEL VERT***
  17. **Tour de table / Divers**
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

15/ Subvention au FC Bantzenheim

16/ Subvention à l'association SAHEL VERT

### **01. Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mars 2019**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.  
Monsieur le Maire précise aux présents qu'une présentation détaillée du budget vient d'être effectuée en commission de finances.

### **02. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Commune**

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Trésorier de Mulhouse Couronne, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, et voté par le Conseil Municipal lors de la même séance.

C'est ainsi que Monsieur le Trésorier de Mulhouse Couronne a soumis, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2018.

Ce document fait ressortir

- à la section de Fonctionnement un excédent de 2 373 307,29€
- à la section d'Investissement un besoin de financement de 758 046,73€

soit un excédent global de clôture de 1 615 260,56€ montant égal à celui apparu au compte administratif du même exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne.

### **03. Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2018 qui donne les résultats suivants, semblables à ceux du compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier.

I - Section de fonctionnement : 861 306,11€  
II - Section d'investissement : - 310 963,56€

Après la reprise des résultats antérieurs qui sont les suivants :

I - Section de fonctionnement : 1 512 001,18€  
II - Section d'investissement : - 447 083,17€

Après intégration des restes à réaliser qui sont les suivants :

- Section d'Investissement : - 148 000,00€

Les résultats deviennent :

I - Section de fonctionnement : 2 373 307,29€

II - Section d'investissement : - 906 046,73€  
soit un résultat global positif de 1 467 260,56€

Monsieur le Maire quitte la salle.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- constate et admet les résultats du compte administratif 2018
- décide de reporter le solde créditeur de la section de fonctionnement de 1 467 260,56€ au c/R002
- décide d'affecter au c/r1068 la totalité du déficit d'investissement soit 906 046,73€
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

#### **04. Approbation du Budget Primitif 2019 - Budget Commune**

Monsieur le Maire informe que le budget Primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 3 852 000,00€

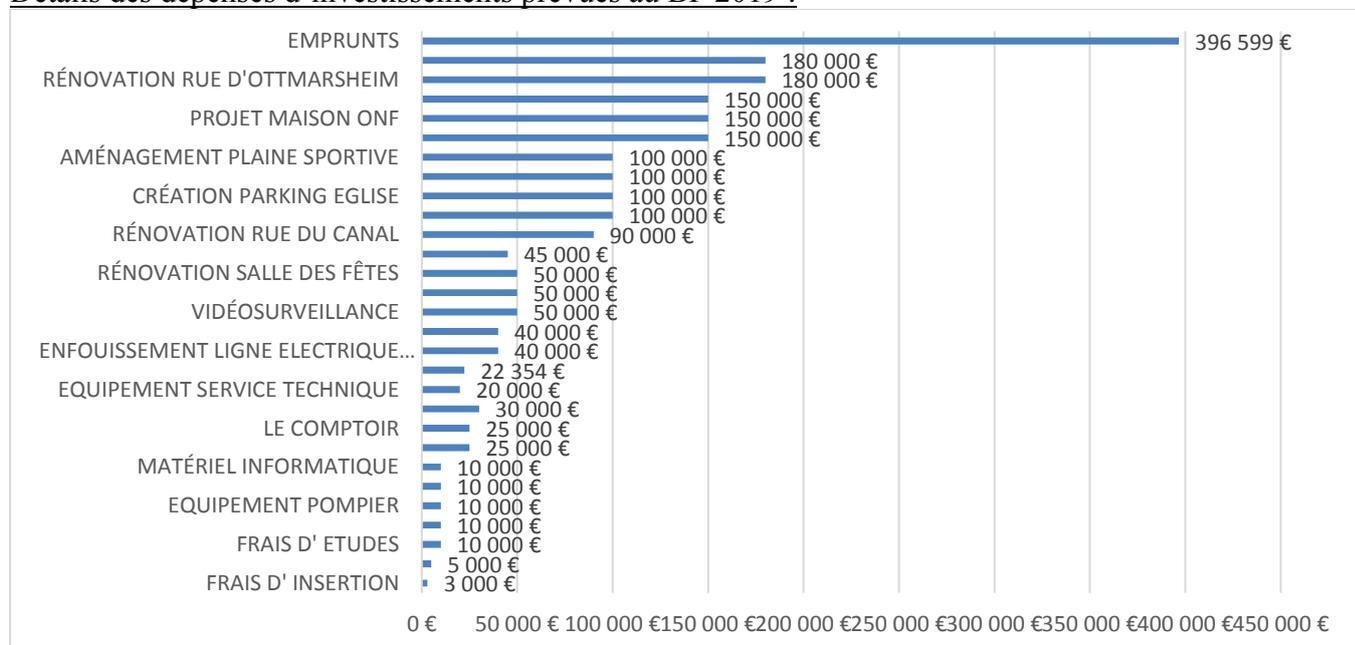
Section d'investissement : 2 910 000,00€

soit un montant total de 6 762 000,00€

L'assemblée, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2019

#### **Détails des dépenses d'investissements prévues au BP 2019 :**



Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura toujours pas d'emprunt cette année. Le remboursement continue donc de diminuer, conformément à l'engagement de l'équipe municipale. La capacité de désendettement est à présent inférieure à 3 ans.

Monsieur Sébastien BRODHAG ajoute que la commune passera sous le seuil de la dette nationale par habitant en 2021 avec 800€ par hombourgeois. Il y a 11 ans, chaque habitant avait un endettement de 8 000€.

Concernant les frais de fonctionnement, Monsieur WENTZ précise que les frais d'entretien des bâtiments communaux seront de plus en plus importants ces prochaines années, puisque nos bâtiments sont vieillissants.

Monsieur le Maire conclut que la population est sensible au dynamisme grandissant de notre commune et se réjouit de cela. De nombreux hombourgeois conseillent même à leurs amis de venir vivre dans notre commune et de nombreux jeunes du village ne veulent pas partir.

#### **05. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse Couronne de l'exercice 2018 du Budget Annexe Assainissement dont les résultats sont les suivants :

I - Section d'exploitation : - 3 015,78€  
II - Section d'investissement : 26 022,94€

Après la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2017, dont les résultats sont :

I - Section d'exploitation : 29 939,77€  
II - Section d'investissement : 418 060,99€

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 deviennent :

I - Section d'exploitation : 26 923,99€  
II - Section d'investissement : 444 083,93€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité  
- constate et approuve les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

#### **06. Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Annexe Assainissement qui sont les suivants :

##### **I - SECTION D'EXPLOITATION**

. Dépenses : 41 542,43€  
. Recettes : 38 526,65€  
. Reprise 2017 : 29 939,77€  
. Solde 2018 : 26 923,99€

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses :	8 000,00€
. Recettes :	34 022,94€
. Reprise 2017 :	418 060,99€
. Solde 2018 :	444 083,93€

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- constate et accepte les résultats du Compte Administratif 2018
- constate le report du c/R002 du Budget Annexe Assainissement 2018 de la somme de 26 923,99€ et de 444 083,93€ au c/R001.

### **07. Approbation du Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre aux montants suivants :

Section d'investissement :	473 800,00€
Section d'exploitation :	53 000,00€

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- approuve le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2019
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces, contrats et actes y relatifs

→ Il est précisé que notre commune sera en charge de la gestion du budget Assainissement pour la dernière année. Ce budget sera transféré à la M2A en 2020 (transfert de compétence). Il ne sera donc plus à voter l'année prochaine.

### **08. Vote des taux de la fiscalité locale**

Le produit fiscal attendu des 3 contributions directes par la Commune s'élève à 449 277,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux 2019 comme suit :

. Taxe d'habitation :	4,94%
. Taxe Foncière (propriétés bâties) :	8,66%
. Taxe foncière (propriétés non bâties) :	39,76%

soit les mêmes taux que l'an passé.

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

### **09. Attribution des subventions 2019**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales aux associations et organismes suivants :

Prévention Routière :	100€
APAEI Cernay :	100€
Delta Revie (21€ x 6 abonnés) :	126€
Société des Amis de la BDP :	150€
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 68 :	260€
Association Sclérose en plaque :	400€
APALIB :	460€
Association AMIS DES LANDES 68 :	500€
Banque Alimentaire du Haut-Rhin :	600€

Association Foncière de Hombourg (AF) : 1 550€ (1 200€ + 350€\*)

\*Cette augmentation de 350€ sera dorénavant versée en compensation d'une baisse de taux sur le foncier non bâti effectué avant le passage dans l'agglomération et n'ayant pu être harmonisée sur l'intégralité des taxes assumées par l'AF, ce qui a créé un delta. Cette somme est donc versée sous forme de subvention à l'Association Foncière qui diminuera pour sa part la contribution de chaque propriétaire foncier non bâti.

Amicale du Personnel :	6 000€
MJC :	122 569€

Associations locales ne disposant pas de salle communale durant l'année 2019 :

Association des Petits Champs	200€
Association Hombourg Plein Sud	200€
AS Golf de Hombourg	300€

Le budget primitif comprend par ailleurs une ligne de 25 000€ dont les bénéficiaires ne sont pas définis et qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- approuve les subventions à verser à 2019 exposées comme ci-dessus

### **10. Subvention exceptionnelle au Corps local des Sapeurs-Pompiers**

Afin de pouvoir équiper son nouveau véhicule pompier, le corps des sapeurs-pompiers local nous demande le versement d'une subvention exceptionnelle de 480€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
- décide le versement d'une subvention de 480€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Hombourg  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent  
- prévoit le budget nécessaire au compte d'imputation budgétaire 657418 - A définir par DCM

### **11. Vente de matériel communal**

La commune vient de faire l'acquisition de nouvelles garnitures (tables et bancs pliables) pour ses différentes manifestations locales.

Monsieur le Maire propose de vendre les 21 anciennes tables et les 44 anciens bancs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide la mise en vente de 21 lots comprenant chacun 1 table et 2 bancs
- fixe le tarif à 50€ le lot
- décide de limiter la vente à 1 lot par foyer
- décide la mise en place d'un registre d'inscription pour les acheteurs
- décide d'accorder la vente aux 21 premiers inscrits
- autorise Monsieur le Maire à établir les titres de vente pour chaque acheteur
- décide d'affecter les revenus de la vente au compte d'imputation 7788 - Produits exceptionnels divers

Cette information sera communiquée par le biais du bulletin communal.

### **12. Délégation de Service Public S.P.L.E.A.**

**La Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud (C.C.P.F.R.S.) avait conclu deux contrats de délégation de service public avec la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA), qu'elle a transféré à m2A, l'un concernant la gestion des sites petite enfance, l'autre concernant la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse territoriale.**

À titre d'expérimentation, m2A a repris l'intégralité des compétences objet de la DSP, notamment celles relatives à l'extrascolaire et à l'animation jeunesse. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, échéance de la période légale transitoire, ces compétences sont restituées aux communes.

Le contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion des sites périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse arrivant à échéance au 31 août 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

En application de l'article 16 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le contrat sera négocié sans publicité ni mise en concurrence directement avec la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA), selon la procédure de la quasi-régie. A titre d'information, le contrat de DSP relatif à la gestion des sites petite enfance sera conclu selon la même procédure par m2A.

Une annexe en pièce jointe de la présente délibération précise le périmètre et les caractéristiques de la délégation en ce qui concerne l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire mercredi et vacances ainsi que l'animation jeunesse territoriale.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette délégation.

Par ailleurs, dans la mesure où les activités périscolaires et extrascolaires sont regroupées dans les mêmes bâtiments et dans un souci de gestion efficiente du service public, les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer, compétentes dans le domaine de l'accueil du matin, de l'extrascolaire et de l'animation jeunesse et m2A, compétente dans le domaine du périscolaire midi et soir, souhaitent constituer un groupement d'autorités concédantes.

La constitution de ce groupement permettra la mise en œuvre d'une seule procédure de délégation de service public, aboutissant à la conclusion d'un contrat avec un délégataire unique. Il est proposé que m2A soit désignée coordonnateur du groupement et soit chargée à ce titre de mener la procédure de passation de délégation de service public. Pour l'exécution de la convention, chaque collectivité sera chargée d'assurer le suivi des services délégués, chacune en ce qui concerne ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la gestion par délégation de service public de l'exploitation des sites extrascolaires des communes de la bande rhénane,
- Approuve le périmètre et les caractéristiques de la délégation envisagée figurant en annexe de la présente délibération,
- Approuve le projet de convention de groupement d'autorités concédantes dont m2A est coordonnateur, joint à la présente délibération et autorise le Maire à signer la convention

→ Détails des horaires en ANNEXE 1

### **13. Vente d'un délaissé de voirie**

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation situé sur le chemin de Habsheim, il est proposé au conseil municipal de céder aux futurs acquéreurs une bande de terrain propriété de la commune située entre la voie verte et la future parcelle privée. Un délaissé de voirie situé en domaine public communal également concerné par le projet.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'arpentage et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le projet de découpage de deux délaissés de voirie issus du domaine public, d'une surface respective de 0a05 et 0a08 et tels que présentés au PV d'arpentage établi par le cabinet de géomètre expert AGE sous le n° de dossier A190081
- Valide le projet de découpage des parcelles communales cadastrées sections 26 n° 128/37 et 129/37
- Approuve la cession des surfaces de respectivement 0a32, 0a18, 0a50 et 0a24, issues du découpage de la parcelle section 26 n° 128/37 et de la surface de 0a43 issue de la parcelle section 26 n°129/37 aux futurs acquéreurs
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

### **14. Compensation salariale d'un pompier volontaire**

Pour les besoins du corps des sapeurs-pompiers de Hombourg, Monsieur RIEGERT Steve, Sergent,

vient d'obtenir le permis C1.

Afin d'effectuer cette formation s'étalant sur 10 jours, Monsieur RIEGERT Steve a dû poser des jours de congés sans solde.

Monsieur le Maire propose donc de compenser le manque salarial subi par ce jeune pompier volontaire qui s'élève à 638,49€ selon les justificatifs fournis par son employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de verser la somme de 638,49€ à Monsieur RIEGERT Steve en compensation de sa perte salariale
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent
- décide d'affecter cette somme au compte d'imputation 6218 - Autre personnel extérieur

Monsieur Sébastien BRODHAG précise que le permis poids lourd a été payé par le Département.

### **15/ Subvention au FC Bantzenheim**

Le FC Bantzenheim figure parmi ces clubs où évoluent un certain nombre de jeunes de la Commune.

Cette association a déposé une demande de subvention puisque 4 jeunes hombourgeois sont licenciés au titre de l'année 2018/2019.

Il est proposé d'allouer une subvention de 60€ par jeune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 240€ au titre de la saison 2018/2019
- approuve le prélèvement de cette somme aux natures correspondantes au Budget Primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

### **16/ Subvention à l'association SAHEL VERT**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association SAHEL VERT qui a pour mission de favoriser la dynamique des territoires en créant des parcours de mobilité sécurisé pour des mineurs isolés étrangers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association SAHEL VERT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

### **17/ Tour de table / Divers**

- **Vidéosurveillance** : Monsieur le Maire propose d'équiper la zone industrielle, au vu des derniers incidents.

- En janvier 2020, les **compétences « Eau » et « Assainissement »** seront transférées à Mulhouse Alsace Agglomération. Le Président et les vice-Présidents du Syndicat des eaux sont donc en train de tout verrouiller afin de conserver la proximité des services et surtout le personnel. Il est également en projet de créer un « territoire » regroupant les 6 anciennes communes membres de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud.  
Le but de cette territorialisation est de conserver un budget équivalent à l'actuel pour la gestion du réseau eau de notre secteur.
- **L'inauguration de l'Eglise et du Presbytère** aura lieu le 28 avril 2019. Raymond MOEBEL, Président du Conseil de Fabrique, invite l'ensemble des conseillers municipaux.
- **Haut-Rhin Propre** : plus de 40 personnes étaient présentes. Tout s'est très bien passé. Belle opération.
- **Fibre optique** : les premiers foyers sont déjà raccordés et les travaux de raccordement sont apparemment très rapides.
- **Boulangerie** : Patrick RIEGERT félicite Monsieur le Maire pour sa décision d'ouvrir un dépôt de pain provisoire « Les Délices de Sausheim » suite aux fermetures intempestives de la Boulangerie Wilson. Les conseillers s'interrogent sur le devenir de ce dépôt suite à la réouverture de Wilson. Monsieur le Maire estime que notre travail s'arrête là. À présent, il faut que les Délices de Sausheim et Wilson trouvent un accord.
- L'association Pétanque Loisirs HB utilisera le Comptoir chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois à partir de 18h pour un **apéro thématique**, à partir du vendredi 03 mai.
- **Sécurité routière** : Sébastien BRODHAG signale un problème de visibilité des automobilistes dans le virage de la rue Principale et de la rue d'Ottmarsheim.
- **Excès de vitesse** : Gilles BOURDALEIX signale des problèmes d'excès de vitesse rue du Canal d'Alsace, surtout en soirée. Monsieur le Maire va en informer la gendarmerie.
- **Signalétique** : Sabine MESSMER rappelle le problème de signalisation sur la piste cyclable traversant le village. Le Printemps est là et les cyclotouristes vont à nouveau tourner en rond. Nicolas WENTZ répond que la signalétique est justement en cours de modification. Le parcours sera légèrement modifié afin de faciliter la traversée du village.
- **Voirie** : Sabine MESSMER informe qu'il y a un gros nid de poule devant le garage à vélo de l'école. Devis déjà en cours.
- **Subvention aux Mulhousiennes** : une information a été publiée sur un mur privé facebook au nom de la mairie. Sabine MESSMER invite à la prudence quant à ce genre de publication.
- **Fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim** : Aurélie HANIFA demande confirmation de l'extension de la pastille d'iode. Roland RIEGERT lui répond par la positive en indiquant que le périmètre de sécurité a été étendu à 20km au lieu de 10 jusqu'à présent. Une réunion des responsables sécurité du secteur aura lieu le 24 avril 2019. À suivre.
- **Bacs à fleurs** : Lila SAUPIN informe qu'une nouvelle méthode de fleurissement sera lancée ce printemps : de beaux bacs à fleurs pourront être déposés sur les trottoirs à la demande des habitants qui seront responsables de leur entretien.
- **Voirie** : Sébastien BRODHAG propose de travailler sur l'aménagement paysager du cheminement habituel des engins agricoles afin d'éviter au maximum la casse et les dégradations. Il insiste sur l'analyse qui devra être faite avant chaque mise en place de pots de fleurs.
- **Salle de musique** : Sabine MESSMER s'interroge sur la mutualisation possible de la salle de musique du complexe sportif. Les associations sont-elles intéressées ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Nous sommes actuellement dans l'attente de certains éléments pour affiner cette mutualisation et rédiger un règlement. À suivre.

La séance est levée à 22h10.

## **ANNEXE 1**

### **Périmètre et caractéristiques de l'accueil du matin, de l'accueil extrascolaire et de l'animation jeunesse territoriale**

Durée prévisionnelle de la délégation de service : 6 ans. Du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2025.

#### **1/ Accueil du matin**

Jours d'ouverture : 140 jours par an  
Horaires d'ouverture : 7h00 – 8h00

Capacités d'accueil :  
- Bantzenheim : 54 places  
- Hombourg : 62 places

#### **2/ Extrascolaire mercredi**

Jours d'ouverture : 34 jours par an  
Horaires d'ouverture : 7h00 – 18h30

Capacités d'accueil :  
- Bantzenheim / Chalampé : 34 places  
- Hombourg / Petit-Landau : 40 places  
- Ottmarsheim : 25 places  
- Niffer : 22 places

#### **3/ Extrascolaire vacances (ACM)**

Jours d'ouverture : 39 jours par an à Hombourg / 28 jours par an à Ottmarsheim  
Horaires d'ouverture : 7h00 – 18h30

Capacités d'accueil maximale :  
- Hombourg : 40 places  
- Ottmarsheim : 75 places

#### **4/ Animation Jeunesse Territoriale**

-> Accueil collectif de mineurs

Jours d'ouverture : 58 jours par an  
Horaires d'ouverture : 9h00 – 21h00

Capacités d'accueil : 16 places

-> Mercredi et soirs en période scolaire

Jours d'ouverture : 36 jours par an

Horaires d'ouverture : 13h - 17h et 18h30 - 21h30

Capacités d'accueil : 12 places

-> Séjours

Jours d'ouvertures : 20 jours par an

Capacités d'accueil : 14 places

## **5/ Tarification**

La tarification pour l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire mercredi et vacances, ainsi que pour l'animation jeunesse territoriale reste à déterminer.